



Direction générale des services



Décision n°2024-258

Objet : Signature de la convention « *Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris* » avec la Métropole du Grand Paris – demande de subvention

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » lancé le 30 juin 2023 par la Métropole du Grand Paris, visant à soutenir et promouvoir un ensemble d'évènements locaux, sportifs et festifs proposés par les communes métropolitaines,

Considérant l'engagement de la ville de Sceaux, à mettre en œuvre le projet dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »,

APPROUVE la convention de demande de subvention avec la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris », d'un montant prévisionnel total de 388 655 € HT conformément au plan de financement présenté par la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le maire à la signer.

Fait à Sceaux, le 9 août 2024

Philippe LAURENT